

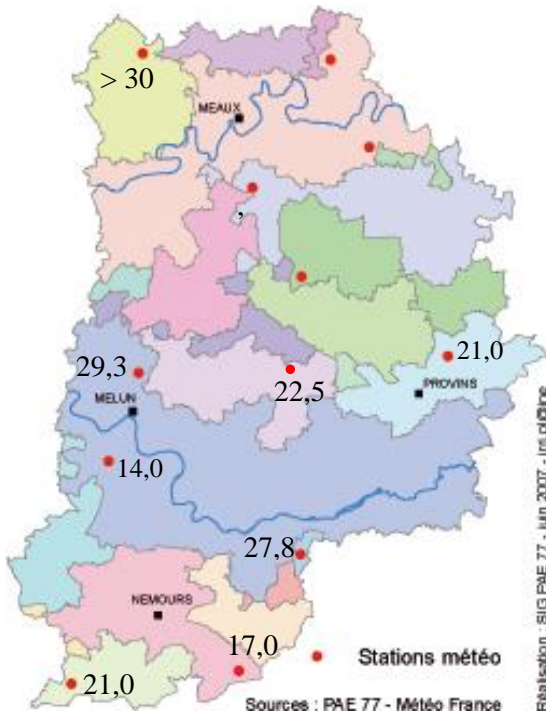
METEO

Les précipitations de la troisième décade de juin sont autour des normales saisonnières. Hormis les épisodes orageux des 21 et 24 juin, les quelques pluies ne compensent pas le déficit hydrique quotidien. Au mois de juin 2012, il n'y aura eu que 8 jours sans pluie, dont 5 sur la dernière décade.

Les températures se maintiennent au-dessus des normales saisonnières. Elles sont stables avec peu d'amplitude dans la journée. Les 25° C n'ont été franchis que deux fois sur la station de Montereau-sur-le-Jard.

Concernant les ETP, le cumul des évapotranspirations atteint 40,5 mm pour cette dernière décade de juin, soit une moyenne de 4,1 mm/jour, au niveau des ETP moyennes à cette période l'année.

Les premiers jours de juillet sont autour de 5 mm/j, soit légèrement au-dessus des normales.



Pluies (mm) du 21 au 30 juin 2012

BESOINS EN EAU DES CULTURES

Dans le contexte météo actuel, les besoins en eau augmentent sur toutes les cultures.

Estimation des besoins en eau : $ETM = kc \text{ ETP}$ (pour des ETP moyennes de 4,5 mm/jour)

Culture	Stade	Coef. Cultural kc	Besoin journalier: ETM= kc ETP (mm/j)	Besoin hebdomadaire (mm)
Betteraves	Recouvrement	1	4,5	31,5
Haricots et flageolets	Boutons floraux	0,8	3,6	25,2
	Floraison	1	4,5	31,5
	Formation des gousses	1,2	5,4	37,8
Maïs	10-12 feuilles à floraison	1	4,5	31,5
Pommes de T	Tubérisation	1	4,5	31,5
Oignons	Bulbaison	1,1	5,0	34,7

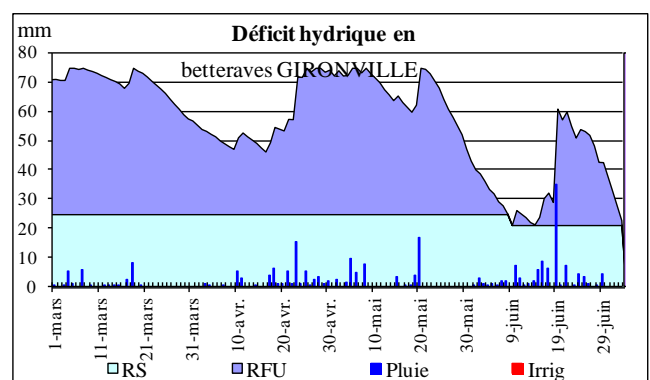
Ces besoins en eau seront satisfaits, tout ou partie, par la pluviométrie naturelle, complétée par l'irrigation si cette pluviométrie se révélait insuffisante.

Les besoins en irrigation sont donc à estimer selon le contexte local, de sol et des pluies effectivement reçues. En l'absence de précipitations, l'irrigation est à prévoir sur pommes de terre, haricots, maïs, oignons dans les sols superficiels ou moyennement profonds (RU < 100 mm).

Cas des betteraves

Le graphique ci-contre illustre le suivi d'une parcelle de betteraves à Gironville en sol superficiel jusqu'au 3 juillet. D'après le bilan hydrique théorique, le premier tour d'eau, en l'absence de pluie, serait à réaliser prochainement. Cependant, les betteraves ayant connu une humidité plus ou moins importante et durable en surface ne sont pas encore toutes bien "piquées".

Il est préférable, dans ces conditions, d'attendre la semaine prochaine, en l'absence de pluie pour démarrer l'irrigation, même en terres superficielles.



Les petites rivières ont réagi aux pluies mais leur débit retrouve rapidement des valeurs de suivi proches, voire inférieures pour la station d'Episy sur le **Lunain** (0,29 m³/s le 1 juillet), aux premiers seuils de vigilance qui ne sont pas accompagnés de restrictions d'usage.

SITUATION DES NAPPES

La baisse du niveau des nappes s'opère toujours avec moins de vigueur grâce aux pluies récentes. La nappe du Champigny à Saint-Martin Chenetron poursuit même une légère remontée (la recharge hivernale atteint la nappe avec un retard important dans cette zone Est de la nappe du Champigny).

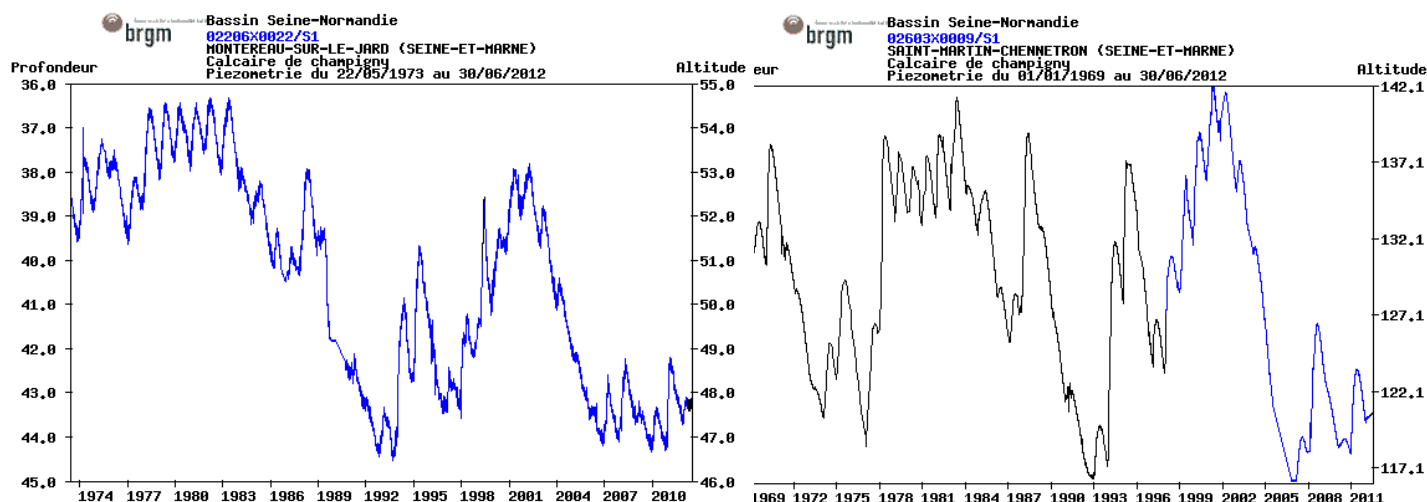
✓ Nappe de Champigny : **Est en Crise** et **Ouest en Alerte renforcée**

Le 30 juin 2012, le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indiquait 47,79 m NGF et celui de Saint-Martin-Chenetron 120,78 m NGF. Ces niveaux sont stables et restent inférieurs au seuil d'Alerte Renforcée sur le secteur Champigny-Ouest et inférieurs au seuil de Crise sur le secteur de Champigny-Est.

De ce fait, l'arrêté préfectoral du 22 mai 2012 impose des restrictions de prélèvements pour tous les usages (AEP, industries, agriculture et domestiques).

En gestion collective, les restrictions des prélèvements d'irrigation se traduisent par :

- **En Crise**, sur Champigny-Est : une diminution des quotas de 40 % pour les grandes cultures et de 5 % pour les cultures spéciales ;
- **En Alerte Renforcée**, sur Champigny-Ouest : une diminution de 20% des quotas pour les grandes cultures. Les quotas individuels sont recalculés pour tenir compte de l'évolution des restrictions de la nappe qui étaient également en Crise avant le 20 mai.



En dehors de la gestion collective, les prélèvements agricoles sont en situation de Crise :

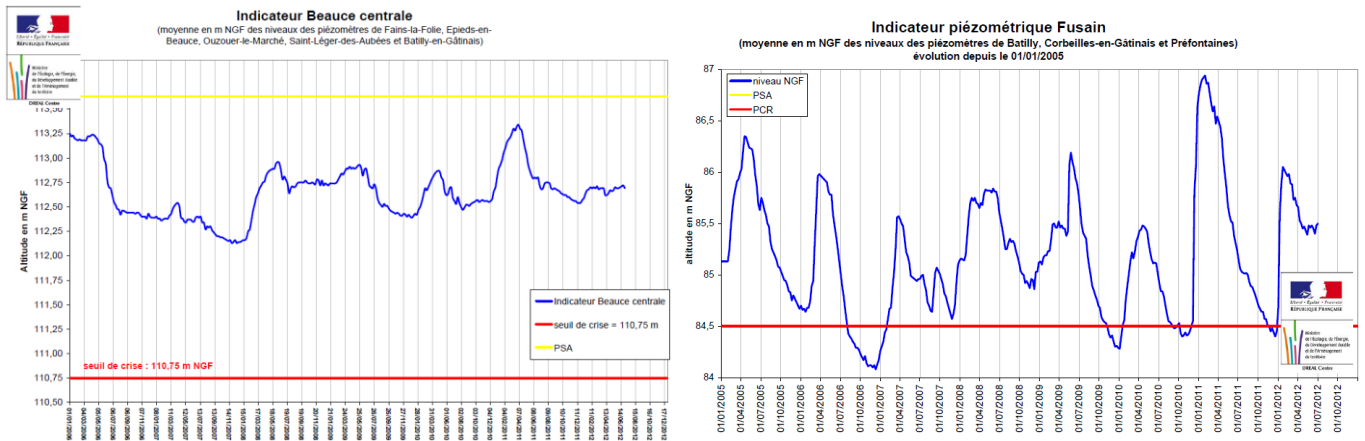
- interdits totalement pour l'irrigation des grandes cultures
- interdits entre 8 h et 20 h et du samedi 8 h au dimanche 20 h pour l'irrigation des cultures légumières, maraîchères, y compris pommes de terre, horticulture, pépinière et gazon

Nous vous rappelons que le renvoi des Index des compteurs à la Chambre d'Agriculture, à chaque début de mois, est une des conditions du protocole de Gestion collective.

Le protocole de gestion collective prévoit un système de **réallocation** et de **réattribution** qui permet aux irrigants de demander des volumes supplémentaires en cours de campagne si leur quota initial se révélait insuffisant. Ces volumes sont réattribués seulement si le niveau de prélèvement global des irrigants le permet. C'est pourquoi, **le retour régulier des index de compteurs de l'ensemble des irrigants est indispensable** pour avoir une connaissance exhaustive des prélèvements.



✓ Nappe de Beauce

Le 1^{er} juillet 2012, l'indicateur piézométrique pour le secteur Beauce Centrale était à 112,69 m (moyenne des niveaux des 5 piézomètres de référence). Celui du secteur Fusain était à 85,50 m (moyenne des niveaux des piézomètres de Batilly, Corbeilles et Préfontaines). Ces niveaux sont comparables aux situations enregistrées début avril qui avaient servi à fixer le coefficient de gestion pour l'année.



L'indicateur de la Beauce centrale est relativement stable, alors que celui du secteur Fusain reste toujours très réactif.

En cours de campagne, c'est le débit des rivières qui sert d'indicateur à d'éventuelles restrictions d'usage, notamment sur les prélèvements d'irrigation. Grâce aux précipitations des dernières semaines, les débits des rivières se maintiennent à des niveaux confortables, bien au-dessus de leur seuil d'alerte.

	Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine E-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08 <i>avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR</i>	
	Toute rediffusion et reproduction interdites 